

Le projet économique européen : historicité nécessaire ou prétendue ?

par Céline Pauthier, maître de conférences en Histoire du droit

Au moment où le modèle économique européen se heurte à un certain nombre de critiques, lesquelles remettent en cause sa pertinence, sa viabilité et même parfois sa légitimité, on est tenté d'aller chercher de lointains fondements historiques au projet économique de l'Union¹. La tentation est grande de rassembler dans une ample famille de la pensée européenne, des textes plus ou moins connus, plus ou moins anciens, dans lesquels se trouvent évoquées des questions de libre circulation des biens et des personnes, de monnaie unique, de régulation ou de suppression des tarifs douaniers, de mutualisation de la dette, de spécialisation des productions nationales en fonction des ressources...

Un récit historique partisan pourrait ainsi conduire à présenter une constitution de l'Europe par l'économique dont les racines intellectuelles seraient très anciennes, rarement discontinues ; et à mettre en exergue la continuité historique essentielle du processus de construction européenne.

Le séminaire proposera une approche non linéaire et critique de quelques « plans d'organisation économique » et interrogera la lecture, ou l'absence de lecture, qui a pu en être faite. Car, dans l'historiographie des projets économiques européens, force est de constater la surexposition de quelques auteurs, et, à l'inverse, l'absence d'autres auteurs. Les uns viennent, sans craindre l'anachronisme, opportunément servir et justifier la constitution économique de l'Union ; les autres constituent à l'évidence une « préhistoire dérangeante de notre construction européenne démocratique »².

Aux fins de préparer utilement le séminaire, les extraits suivants sont proposés aux doctorants :

Eméric Crucé, *Le nouveau Cynée ou discours d'Etat représentant les occasions et moyens d'établir une paix générale et liberté du commerce pour tout le monde*, Paris, 1623 (extraits)

Il n'y a métier comparable en utilité à celui du marchand, qui accroît légitimement ses moyens aux dépends de son travail, et souvent au péril de sa vie, sans endommager et offenser personne, en quoi il est plus louable que le soldat dont l'avancement ne dépend que des dépouilles et ruines d'autrui.

Il est nécessaire d'ouvrir les boutiques et de convier au trafic indifféremment les grands et les petits. Mais ni les uns ni les autres ne s'y adonneront volontiers tant qu'ils verront la condition des marchands qui ravalée, et qui pis est sujette à tant d'impositions. Il est raisonnable que le prince tire quelques deniers sur les marchandises qu'on apporte et transporte hors de seigneurie, mais il doit en cela user de modération autant qu'il lui sera

¹ Cf. « ... il s'agit d'une matière qui rend très tentante la recherche de « précurseurs » et d' « avant-coureurs » de nos propres idées : il est très facile de découvrir des plans « européistes » chez des hommes du passé qui n'ont jamais songé à l'euroépésme », dans F. Chabod, *Histoire de l'idée européenne*, Editions de l'Université de Bruxelles, 2014, p. 40.

² B. Bruneteau, *L'« Europe nouvelle » de Hitler. Une illusion des intellectuels de la France de Vichy*, Monaco, Le Rocher, 2003, quatrième de couverture.

possible et principalement pour le fait de marchandises nécessaires à la vie comme blé, vin, sel, chairs, poisson, laines, toiles et cuir, afin que les marchands y traquent plus librement et que le peuple les ait à meilleur prix, qui par ce moyen sera content et au lieu de murmurer contre son prince le révèrera comme un astre salutaire ou Dieu terrestre, lui donnera mille bénédictions et témoignage de sa bienveillance, en telle sorte qu'il n'aura besoin de soldats, étant assuré au dedans de son royaume et quant aux étrangers.

Il serait nécessaire que les princes d'un commun consentement réduisent les monnaies à un même pied, afin que chacun puisse contracter partout sans dommage.

Pour contribuer à développer davantage le commerce, les souverains devraient construire des infrastructures de communications adéquates comme par exemple relier par des canaux les fleuves et les mers, aussi bien en Europe que dans le monde entier. (...)

Il est nécessaire de choisir une ville où tous les souverains eussent perpétuellement leurs ambassadeurs, afin que les différends qui pourraient survenir fussent vidés par le jugement de toute l'assemblée. Si un souverain a quelque occasion de se plaindre, qu'il s'adresse à cette grande assemblée comme au plus compétent juge qu'on saurait imaginer. Voilà le principal moyen d'établir la paix universelle. Le territoire de Venise est le lieu le plus commode pour une telle assemblée

Claude Henri de Rouvroy, comte de Saint-Simon et Augustin Thierry, *De la nouvelle organisation de la société européenne*, Paris, 1814 (extraits choisis).

J'ai analysé l'ancienne organisation de l'Europe, j'en ai montré les avantages et les défauts, et j'ai indiqué par quels moyens on pouvait conserver les uns en écartant les autres. J'ai démontré ensuite que s'il y avait une forme de gouvernement bonne par elle-même, ce gouvernement n'est autre que la constitution parlementaire (...). L'Europe aurait la meilleure organisation possible, si toutes les nations qu'elle renferme, étant chacune gouvernées par un parlement, reconnaissaient la suprématie d'un parlement général placé au-dessus de tous les gouvernements nationaux et investi du pouvoir de juger leurs différents.

Le parlement aura le pouvoir de lever sur la confédération tous les impôts qu'il jugera nécessaire.

Toutes les entreprises d'une utilité générale pour la société européenne seront dirigées par le grand parlement : ainsi par exemple il joindra par des canaux le Danube au Rhin, le Rhin à la Baltique, etc. (...)

Que les Anglais et les Français entrant en société établissent entre eux un parlement commun ; que le but principal de cette société soit de s'agrandir en s'attirant à soi les autres peuples (...) et l'organisation de l'Europe s'achèvera insensiblement sans guerres, sans catastrophes, sans révolutions politiques. (...)

L'union de la France et de l'Angleterre peut réorganiser l'Europe ; cette union, jusqu'ici impossible, est maintenant praticable, puisque la France et l'Angleterre ont les mêmes principes politiques. (...)

Mais non seulement l'Angleterre a besoin de la France, la France a aussi besoin de l'Angleterre, et l'une et l'autre ont un intérêt également pressant à une association commune. (...)

Un papier monnaie, rendant la circulation plus active est nécessaire pour donner de l'essor à l'industrie française : une banque commune aux deux nations, établie par le parlement anglo-français, satisfaira à cet égard les désirs de la classe commerçante. (...)

Mais il est ais  de voir que le temps viendra bient t  o  le gouvernement anglais sera contraint d'annoncer au peuple qu'il ne peut plus payer les int r ts de sa dette (...)

Que par un mouvement g n reux la France regarde la dette de l'Angleterre comme le r sultat des efforts qu'il fallait faire pour assurer   la libert  en Europe une patrie d'o  elle put se r pondre sur toutes les nations, et qu'elle consente   partager le poids d'un sacrifice dont elle partage les fruits ; que par un  lan non moins noble, l'Angleterre rende commun   la France les avantages que cent ans de libert  ont accumul s sur elle.

Que l' normit  de cette dette n'effraie ni l'un ni l'autre des deux peuples : elle ira toujours en d croissant ; car   mesure qu'une nation devenue libre s'unira   la soci t  franco-anglaise, la dette lui deviendra commune en proportion de ses richesses. Il sera donc de l'int r t de la conf d ration franco-anglaise de favoriser de tout son pouvoir la r organisation de l'Europe.

Richard de Coudenhove-Kalergi, « Manifeste Paneurop en », dans *l'Europe nouvelle*, 8 ao t 1925, n  390, p. 1061-1064 (Extraits choisis)

Europ ens ! Europ ennes ! L'heure du destin de l'Europe a sonn  ! Dans les usines de toute l'Europe, on forge chaque jour les armes destin es au massacre des hommes de l'Europe, - dans les laboratoires europ ens, on pr pare des poisons destin s   l'an antissement des femmes et des enfants de l'Europe. (...)

Un autre danger menace cette Europe morcel e : la conqu te russe. (...)

Mais il est un troisi me danger pour nous : la ruine  conomique. (...)

En aucun cas, l' conomie divis e des Etats d sunis d'Europe ne peut soutenir la concurrence de l' conomie ferm e des Etats-Unis d'Am rique. Les douanes int rieures du continent sont un obstacle   la production dont le prix de revient s' l ve de ce fait. Les groupements  conomiques de l'Europe sont donc condamn s  tre les victimes des imp rialismes  conomiques extra-europ ens, am ricains, britanniques, russes, ou jaunes, comme des boutiquiers sont celles des trusts. Notre  conomie succombera sous les crises perp tuelles : la d tresse, la mis re, le co t de la vie s'accro tront jusqu'  ce que la banqueroute nous r duise   l' tat de colonie  conomique de l'Am rique. Cette situation aura pour cons quence l'esclavage des travailleurs europ ens au profit du capital am ricain, qui cherchera  chapper   tout contr le de notre part.

L  encore, il n'y a qu'un rem de : c'est l'union douani re du continent europ en, la suppression des barri res douani res entre Etats et la cr ation d'une unit   conomique europ ennes.

Tous les autres chemins aboutissent   la ruine. (...)

Le seul salut r side dans la Paneurope dans le rassemblement de tous les Etats d mocratiques du continent en un groupement politique et  conomique international.

Si la Paneurope est cr  e, en tant que puissance mondiale   droit  gal, elle pourra constituer avec l'Am rique, la Grande-Bretagne, la Russie et l'Extr me-Orient une nouvelle Soci t  des Nations, au sein de laquelle aucune partie du monde n'aurait plus   craindre l'ing rence des autres dans ses affaires.

... Sans une garantie durable de la Paix en Europe, toute union douani re europ enne reste impossible. Aussi longtemps que chaque Etat vit dans la peur continue de ses voisins, il doit s'assurer de sa subsistance autonome en temps de guerre, comme une place assi g e . Il lui faut pour cela des industries nationales et des cordons douaniers. Seule la substitution

de l'arbitrage obligatoire au risque de guerre pourrait ouvrir la voie à la suppression des frontières douanières et au libre échange européen.

La communauté des intérêts pave le chemin qui mène à la communauté politique.

François Perroux, « La monnaie dans une économie internationale organisée », dans *Revue de l'économie contemporaine*, décembre 1943 (extraits)

La monnaie internationale est une aspiration et un vœu qui engagent souvent d'autant moins qu'ils se formulent, avec plus de radicalisme. L'histoire du monde n'en a encore jamais connu. Il y a donc lieu de croire que l'internationalisation de la monnaie comme celle de l'économie et de la politique sera progressive. Dans quelles conditions concrètes les monnaies d'aujourd'hui nationales et même autarciques, peuvent-elles être supranationalisées par degrés, par paliers, par étages successifs, en prenant un ferme appui sur les collaborations locales et continentales, mais sans jamais exclure les collaborations mondiales, tel est notre problème.

[...] La tendance doit être à l'abolition des droits de douane et à la constitution d'une monnaie fédérale unique. Les transitions ont beau être difficiles et les intérêts légitimes s'avérer résistants, le but est la constitution d'un même territoire d'échange avec monnaie unique.

Observons en passant que la politique d'organisation n'est pas forcément contraire du libéralisme. [...] Nous construirons des économies à la fois limitées et ouvertes, qui connaissent leurs frontières pour les dépasser et les dévaloriser, qui constituent de grands ensembles vivants à l'intérieur desquels puisse enfin régner tout ce qu'il y a de positif et de sain dans le libéralisme. Le marché organisé, sous ce rapport, réalise en partie ce que le libéralisme doctrinal revendiquait et ce que le libéralisme historique n'a pas su construire : des zones de production et d'échange stables pour les forces humaines, les capitaux, les marchandises.

Notre solution repousse un libre échange mondial qui est purement utopique. En revanche, elle crée de larges zones d'échanges à la fois libres et organisés. Elle est naturellement en connexion avec des accords préférentiels à l'intérieur de l'Europe. Le système de préférence (...) [tend] bien à la constitution d'un potentiel économique et politique qui soustrait l'Europe et ses composants à la dictature unilatérale et dictatoriale des financiers internationaux.